

Le point le plus décevant de la séance du comité d'hier soir a peut-être été la déclaration selon laquelle on ne prévoit aucune augmentation dans le prix du poisson de fond au cours des cinq prochaines années. Cet été, dans ma province, des pêcheurs ne sont pas allés en mer pendant certaines périodes de la saison de pêche, car ils recevaient environ 4c. la livre pour le maquereau et 8c. la livre pour la morue, mais leur facture de carburant, à elle seule variait de \$90 à \$100 par jour. Il faut prendre beaucoup de morue pour pouvoir payer de tels frais. Ainsi, je ne vois que très peu d'avantages dans ce projet de loi pour les petits pêcheurs côtiers.

Tout au cours de la discussion à l'étape de l'étude en comité, on a parlé constamment de la surcapacité au sein du secteur des pêches. Il y a plusieurs années, l'Île-du-Prince-Édouard a signé une entente avec le gouvernement fédéral pour un plan de développement de 15 ans. L'un des aspects de ce plan consistait à réduire le nombre de pêcheurs de moitié. Cet objectif a été réalisé, mais cette réduction n'a pratiquement pas amélioré le régime de vie des pêcheurs de la province.

Je ne voudrais pas que l'auteur de cette mesure s'imagine qu'il lui suffit de renvoyer ce projet de loi au comité. La Nouvelle-Écosse a signé une entente de principe, mais elle a demandé qu'on apporte certaines modifications. Je demanderais au parrain du projet de loi de dire au Sénat quels sont ces changements. Est-ce qu'ils comportent l'ouverture du golfe Saint-Laurent aux chalutiers? Est-ce qu'ils comportent des changements dans la répartition des contingents de poisson d'une province à l'autre? J'espère qu'il nous éclairera lorsqu'il clora le débat.

Le sénateur Doody a parlé de la présence de l'organisation de commercialisation des sociétés exploitantes, dont il n'attend guère de bien. Je suis tout à fait d'accord avec lui. Ce matin, on nous a dit au comité que la compagnie National Sea Products avait un stock de 130 millions de dollars, dont les seuls intérêts coûtent 15 millions par année. Honorables sénateurs, je ne serais pas pressé de confier ma commercialisation à un organisme de ce genre. Hier soir le ministre a dit que les prévisions de bénéfices des sociétés étaient de 50 millions de dollars sur les cinq prochaines années. Ce n'est pas énorme, en comparaison des sommes investies. J'espère que la société réussira sur ce plan, et j'espère malgré mon scepticisme que le programme va réussir.

L'honorable L. Norbert Thériault: Honorables sénateurs, je ne sais pas si c'est parce que je siège de ce côté-ci de la Chambre qu'il m'est plus facile de trouver des défauts à certains projets de loi gouvernementaux, ou si c'est parce que j'ai été dans l'opposition pendant des années à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, avant de venir au Sénat. Toutefois, je tiens à déclarer pour commencer que je comprends l'excellente impression que notre whip, l'honorable sénateur de Terre-Neuve, a de ce projet de loi et il est facile de voir que, lorsqu'il l'a présenté en deuxième lecture, il y a mis tout son cœur et toute son âme. Il a fait un excellent travail et je suis certain que les gens de sa province seront fiers de lui. Quant à moi, je suis heureux de l'avoir comme collègue.

[Le sénateur Phillips.]

J'ai écouté avec intérêt les remarques du sénateur Doody, que j'ai appris à connaître depuis que je suis ici, et qui fait toujours des discours extrêmement sensés. La leçon d'histoire du sénateur Rowe est très intéressante. Nous savons tous que c'est un chercheur et un écrivain capable d'exprimer son point de vue avec éloquence.

J'ai écouté bien des débats dans cette enceinte. Certains politiciens ont tort de parler de régions. Nous n'avons pas dix régions. Notre pays est composé de dix provinces. Grâce à ce projet de loi, le gouvernement propose un programme de sauvetage du secteur des pêches de Terre-Neuve et de Nouvelle-Écosse. Je mets en doute la façon dont le gouvernement procède, et je suis toujours sceptique lorsque je vois les gouvernements venir à la rescousse des banques et autres grandes sociétés, comme National Sea Products et H.B. Nickerson and Sons. Je ne veux pas parler des grandes sociétés de Terre-Neuve, car, à ma connaissance, elles n'ont jamais eu de contacts avec les pêcheurs du Nouveau-Brunswick. Il n'y a pas plus de cinq ou six ans, National Sea Products était à la pointe de pratiquement toutes les entreprises indépendantes de traitement du poisson dans ma province, essayant de les acheter, au point que les pêcheurs craignaient de n'avoir plus qu'une seule grande entreprise importante de traitement du poisson au Nouveau-Brunswick.

● (2120)

Dieu merci, un certain nombre de conditionneurs propriétaires de petites entreprises ont tenu bon et, croyez-le ou non, ils sont devenus prospères. Mes collègues parlent des catastrophes survenues dans l'industrie de la pêche. J'ai des contacts avec les pêcheurs depuis 30 à 35 ans et, jusqu'à il y a dix ans, je voyageais sur la côte du Nouveau-Brunswick. Je sais quelle situation doivent affronter les pêcheurs. Toutefois, quand on voyage sur la même côte aujourd'hui, on ne peut en croire ses yeux. Les pêcheurs et les conditionneurs propriétaires de petites entreprises sont prospères. Toutefois, ils craignent de ne pouvoir soutenir la concurrence des monstres que créera ce projet de loi, et je partage leurs craintes.

A un moment donné, je ne me préoccupais guère de ce projet de loi, car j'imaginai que le gouvernement de la Nouvelle-Écosse et le gouvernement fédéral, en désignant les membres des conseils d'administration des sociétés, songeraient au bien-être des pêcheurs et des conditionneurs propriétaires de petites entreprises. Toutefois, en écoutant le ministre et les consultants de Price Waterhouse expliquer la structure financière de ces compagnies, déclarer qu'ils espéraient que le conseil d'administration pourrait gérer les sociétés de façon à réaliser des profits, je me suis dit: «Qu'arrivera-t-il à mes concitoyens du Nouveau-Brunswick?» Je me suis demandé si c'était la seule façon de rescaper les industries de la pêche à Terre-Neuve et en Nouvelle-Écosse. Quelqu'un a mentionné dans le courant de la soirée que le gouvernement du Canada a dû un jour acheter les stocks des grandes entreprises de pêche de ces deux provinces à cause des ennuis financiers qu'elles avaient. Le gouvernement a conservé ces stocks un certain nombre d'années, puis il les a écoulés petit à petit à mesure que le marché pouvait les absorber.